

Élections professionnelles
du 6 décembre 2018

Comité Technique Ministériel (CTMESR)

Engagé-es au quotidien pour nos métiers et l'enseignement supérieur et la recherche !



Engagé.es au quotidien

Ce n'est pas seulement un slogan mais un engagement déterminé et ferme des femmes et des hommes qui constituent les syndicats de la FSU pour la défense du service public et de ses personnels.

Notre campagne est à l'image de vos représentant-e-s, celles et ceux que vous vous apprêtez à élire pour quatre ans et qui porteront votre voix dans les différentes instances et vous défendront : améliorer les salaires, la formation et les conditions de travail, développer l'emploi statutaire et défendre les contractuel-le-s, mais aussi gagner ensemble de nouveaux droits, tel est leur souci et leur combat quotidien.

Sur tous les terrains, celui de la discussion et de la mise en œuvre des mesures PPCR, mais aussi celui de l'action avec les grèves et les mobilisations de cet automne sur les suppressions d'emplois prévues par le projet de budget 2019, après celles du printemps contre la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université (par la loi ORE et son outil Parcoursup), la FSU pratique un syndicalisme offensif et unitaire, un syndicalisme de proposition et d'action. Elle le fait avec chacune et chacun d'entre vous.

Et, il y a fort à faire en cette période. La ministre, malgré sa communication médiatique, poursuit de développer la logique d'autonomisation des établissements en poussant à la fusion dans un contexte d'austérité budgétaire qui menace leurs

équilibres financiers. La rentrée universitaire 2018 est éloquent de ce point de vue : une poussée démographique des effectifs étudiants, l'application d'une réforme structurelle et, dans le même temps, une insuffisance chronique de moyens aggravée régulièrement par des gels de postes. Avec plus de 40 % d'agents contractuels, pour beaucoup précaires, c'est inacceptable ! Il faut gagner un plan de titularisation massive !

Dans cette situation, il faut affirmer et asseoir la professionnalité des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est précisément dans cette période qu'il faut être combatif. Le gouvernement gèle à nouveau les salaires. Il malmène la Fonction publique, met en place un nouveau système de retraites pénalisant pour les personnels de notre ministère dont les primes sont parmi les plus faibles.

C'est le moment d'être résolument engagé-e-s !

Ces élections professionnelles sont un rendez-vous important pour faire entendre votre voix. **Alors, le 6 décembre, ne laissez pas passer cette occasion, votez !**

Votez FSU et faites voter FSU pour élire au CTMESR et les comités techniques académiques ou d'établissements des représentant-es engagé-es au quotidien !



Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU



Élections professionnelles 2018
**Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU**

Les délégué-es du personnel au CTMESR : pour quoi faire ?

Le comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) est composé de 15 représentant.e.s (et 15 suppléant.e.s) de l'ensemble des personnels du ministère (BIATSS, enseignants, chercheurs), titulaires et, sous conditions, contractuel.le.s.

Votent tou.te.s les collègues affecté.e.s dans les universités, les écoles, les EPST (CNRS, IRD, Inserm,...), les CROUS, le CNOUS, les COMUE, et également les ITRF affecté.e.s dans les services (rectorats, DSDEN) ou dans les EPLE.

Il est obligatoirement consulté sur toutes les questions d'organisation du ministère ou communes à tous les établissements, les conditions de travail (le télétravail par exemple) et de sécurité, la politique d'emploi, de rémunération, en particulier les primes, les modifications des statuts particuliers (sauf enseignant.e.s-chercheur/euse.s et statut de second degré), les mesures relatives à l'égalité professionnelle, etc.

Tous les ans, le bilan social lui est présenté permettant d'obtenir

les éléments chiffrés concernant les personnels. Cela permet par exemple d'objectiver le niveau très élevé de la précarité, ou de savoir que 64% des 100 000 agents BIATSS sont des femmes.

Le vote au CTMESR détermine aussi le niveau de la représentation de la FSU au CHSCT-MESR, instance compétente pour l'ensemble des questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

Dans le supérieur, le changement permanent

Le service public de l'ESR subit depuis le début des années 2000 une transformation en profondeur par des réformes incessantes. De la LRU à Parcoursup, de la GBCP à l'arrêté licence, et encore actuellement avec PAP 2022 ou les ordonnances en préparation, la tonalité est « le changement c'est tout le temps ! », que ce soit concernant les processus de travail ou les structures de nos établissements.

Cela a des conséquences néfastes : la dégradation de nos conditions de travail, un recul démocratique dans le fonctionnement des établissements, la destruction de la formation et de la recherche qui se répercute négativement sur la réussite de nombre d'étudiant.e.s, la remise en question de la formation des enseignant.e.s, le gel de postes de titulaires et l'augmentation de la précarité, la restructuration à marche forcée dans tous les domaines : fusions d'universités, d'académies, de CROUS, etc.

Le « néomanagement public » mis en œuvre aboutit à une déstabilisation permanente des personnels affectés dans l'enseignement supérieur et la recherche, à une mise en cause des processus de travail, à une perte de sens du métier pour de nombreux collègues, ainsi qu'à une augmentation de la souffrance au travail.

**Face à cette situation,
avec votre soutien,
nous pouvons agir !**

Bilan du CTMESR 2014-2018

DURANT la mandature en cours, la délégation FSU, même lorsqu'elle a voté contre des projets ministériels s'inscrivant dans des logiques contraires à ses mandats, a proposé de nombreux amendements aux projets de textes ministériels dans l'intérêt des personnels et du service public. Elle est sans conteste à l'origine de la majorité des propositions examinées en CTMESR.

En son sein, les élu.e.s FSU se sont exprimé.e.s régulièrement pour demander les moyens indispensables au bon fonctionnement des établissements, la création de postes de titulaires et des mesures

contre la précarité, la concrétisation dans les carrières des enseignant.e.s du supérieur de leurs missions et d'une reconnaissance du doctorat, pour dénoncer la faiblesse de leurs rémunérations et la répartition très inégalitaire de leurs primes, les blocages de carrière, les entraves à la mutation, le développement du non-respect des statuts et des droits...

À la suite de la signature du protocole PPCR par la FSU, **nos élu.e.s se sont largement impliqué.e.s dans la négociation et ont obtenu** des revalorisations pour les carrières et les salaires :

Élections professionnelles
du 6 décembre 2018

Comité Technique Ministériel (CTMESR)

- **fusion de grades en catégorie C** : échelle 4 (magasinier 1, ATRF 1, ADJAENES 1) et échelle 5 (magasinier P2, ATRF P2, ADJAENES P2)
- **fusion des grades** IGE 1 et IGE HC
- **réorganisation de la grille** des Bibliothécaire permettant leur pleine reconnaissance en catégorie A, création d'un deuxième grade dans ce corps
- **ajout d'échelons supplémentaires** en haut de grille chez les IGE et IGR
- **transfert primes/points pour tou.te.s** (nous demandons depuis longtemps l'intégration des primes dans les salaires)
- **amélioration des grilles** pour tous les corps

Cependant, les revalorisations restent insuffisantes et les élu.e.s poursuivront leur travail, notamment pour obtenir des rémunérations à la hauteur des compétences de tous les métiers de l'ESR et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat liées au gel du point d'indice.

Par ailleurs, nous sommes intervenu.e.s régulièrement :

- pour le respect des différentes filières BIATSS et de leur place dans l'ESR (la filière AENES en parti-

culier subit une baisse drastique de ses effectifs ces dernières années),

- pour que le bilan social indique le taux de recrutement endogène pour les concours ITRF externes,
- pour gagner le maintien du 2^e mouvement des conservateurs,
- pour obtenir un régime indemnitaire pour les élèves de l'ENSSIB
- pour soutenir le processus de fonctionnarisation des PO
- ou encore pour dire tout le mal que nous pensons du régime indemnitaire RIFSEEP.

Au CHSCT-MESR, conscient.e.s de la situation dégradée des personnels, nos représentant.e.s ont été à l'initiative de nombreuses propositions et avis du comité. Nous sommes intervenu.e.s pour que le ministère fasse respecter la réglementation dans les établissements et nous sommes battu.e.s pour que la prévention des risques professionnels soit partie intégrante du dialogue contractuel entre le ministère et les établissements. Nous continuerons dans cette voie en veillant à ce que l'autonomie des établissements ne soit pas un prétexte pour le ministère à se dessaisir des questions de santé de ses agents.

Vos élu-es engagé-es au quotidien

C'EST le résultat du scrutin au CTMESR qui permet de mesurer la représentativité des organisations syndicales. Il est impératif de voter afin d'affirmer le rôle des syndicats comme interlocuteurs du ministère à travers un fort taux de participation et de donner plus de poids à la FSU.

La précarité ça suffit !

Dans les universités, environ 40 000 personnels BIATSS (de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, santé, social) sont contractuels. Les personnels contractuels en tant qu'enseignants ou chercheurs sont 30 000 environ. Ce sont donc plus de 35 % des collègues du supérieur qui sont contractuels aujourd'hui. Et cela sans compter

les plus de 100 000 vacataires en enseignement.

Dans les CROUS ce sont plus de 8 000 personnels ouvriers (PO) qui sont en CDI DAPPOUS et plus de 10 000 en CDD. Heureusement le protocole de fonctionnarisation des PO signé par la FSU permet d'envisager une évolution positive dans ce domaine pour celles et ceux qui sont en CDI.

Enfin, du côté des organismes de recherche (EPST : CNRS, INSERM, IRD, etc.) ce sont plus de 15 000 agents non titulaires (chercheurs et ITA) qui travaillent soit plus de 25 % des effectifs.

La FSU demande à stopper le recours massif et quasi-systématique à l'emploi contractuel (tant BIATSS, qu'enseignant ou chercheur) et à **mettre en place**

un plan pluriannuel de titularisation pour résorber la précarité.

Les élu-es de la FSU au CTMESR s'engagent à défendre :

- **un plan pluriannuel de création** de 6 000 emplois statutaires par an, pendant dix ans en lien avec un plan de résorption de la précarité qui puisse enfin s'appliquer à toutes les catégories de personnels ;
- **l'amélioration des carrières**, des rémunérations et des conditions de travail ;
- **la négociation d'un véritable statut** couvrant les études doctorales et post-doctorales ;
- **le maintien et l'augmentation** du potentiel universitaire (postes,



Pour des représentant-es engagé-es au quotidien

Élections professionnelles
du 6 décembre 2018

Comité Technique Ministériel (CTMESR)

personnels dédiés et structures)
de la formation des enseignant.e.s ;

• **la reconnaissance du doctorat**
dans les conventions collectives et
les grilles de la fonction publique ;

• **l'arrêt du recours aux
contrats de dix mois**, et dans
l'immédiat la comptabilisation
à un an plein de tels contrats
pour le passage en CDI. Pour les

contractuel.le.s sur CDI, un enca-
drement national de la rémuné-
ration basée sur la progression
et les indices de la fonction pu-
blique.

Liste présentée par la FSU

1.	M ^{me} Roger Anne	MCF	Université Lyon-I - UFR STAPS	SNESUP
2.	M. Hébert Pierre	IGE	Université de Rouen	SNASUB
3.	M ^{me} Moné Hélène	DR	CNRS Perpignan	SNCS
4.	M. Aubry Philippe	MCF	Sorbonne Université - UFR sciences	SNESUP
5.	M ^{me} Bohas Sandrine	BIBAS	Université Lyon-I - SCD	SNASUB
6.	M. Gilliot Pierre	DR	CNRS Strasbourg	SNCS
7.	M ^{me} Chantoiseau Chantal	INF	Paris Descartes	SNICS
8.	M. Anger Pascal	PRAG	Université d'Angers - SUAPS	SNEP
9.	M ^{me} Laingui Hélène	AS	Université Rennes-I	SNUAS-FP
10.	M ^{me} Artaud Michèle	MCF	Université Aix-Marseille - ÉSPÉ	SNESUP
11.	M ^{me} Merlet Marie	ATRF	Lycée, académie Orléans-Tours	SNASUB
12.	M. Charton William	ANT	Université de Lorraine	SNESUP
13.	M ^{me} Dellard Natacha	PRCE	Université de Corte - Dép. STAPS (FST)	SNEP
14.	M. Benhamou Marc	CR	Inserm Paris	SNCS
15.	M ^{me} Henquel Sylvie	SAENES	Université Paris Nanterre	SNASUB
16.	M. Neveu Marc	PU	Université de Dijon	SNESUP
17.	M ^{me} Le Gall Maude	DR	Inserm Paris	SNCS
18.	M. Bayles Hugo	IGR	Rectorat Toulouse	SNASUB
19.	M ^{me} Tribollet Aline	CR	IRD Paris	SNCS
20.	M. Montabone Benoît	MCF	Université Rennes-II	SNESUP
21.	M ^{me} Laborde Patron Inès	ANT	Université de Lille (ex3)	SNESUP
22.	M. Mouadhen Adrien	PO	Crous Aix-Marseille	SNASUB
23.	M ^{me} Eisenbeis Christine	DR	Inria Orsay	SNCS
24.	M. Maillard Pascal	PRAG	Université de Strasbourg	SNESUP
25.	M ^{me} Zabijak Luciane	ASI	Université Picardie Jules-Verne	SNASUB
26.	M. Monfort Patrick	DR	CNRS Montpellier	SNCS
27.	M ^{me} Niguès Emmanuelle	PRCE	Université Upec - Lettres	SNESUP
28.	M. Joseph Mathieu	MAG	Université Paris Descartes	SNASUB
29.	M ^{me} Armengaud Catherine	MCF	Université Toulouse-III	SNESUP
30.	M. Boche Alexis	AAE	Université d'Orléans	SNASUB

Le 6 décembre



Votez



FAITES-VOUS ENTENDRE